

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

CONVENTION DE
MISE A
DISPOSITION DU
SERVICE SYSTÈME
D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
(SIG) DE PAYS DE
GEX AGGLO AVEC
LE PÔLE
MÉTROPOLITAIN
DU GNEVOIS
FRANÇAIS

Séance du 11 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze juin, à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 4 juin 2021

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents : 12

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
Mme Chrystelle BEURRIER – M. Marin GAILLARD –
M. Stéphane VALLI – M. Sébastien JAVOGUES –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Jean-Claude GEORGET
– M. Philippe MONET – M. Benjamin VIBERT –
M. Christophe ARMINJON – M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

Mme Nadine PERINET – Mme Carole VINCENT –
M. Gabriel DOUBLET – Mme Catherine BRUN

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE SYSTÈME
D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG) DE PAYS DE GEX AGGLO AVEC LE
PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GNEVOIS FRANCAIS

Préambule

Vu la convention de partenariat entre le Pays de Gex Agglo et le Pôle métropolitain du Genevois français pour la mise à disposition du service SIG, adoptée le 22 juin 2017 et s'achevant le 22 juin 2020,

Vu la convention relative au renouvellement de ce partenariat de mise à disposition du service SIG de Pays de Gex Agglo et le Pôle métropolitain du Genevois français, portant sur la période du 22 juin 2020 au 22 juin 2021, pour une durée d'un an, reconductible,

Considérant qu'une observation du territoire efficace et un apport cartographique sont nécessaires au bon développement du programme de travail du Pôle métropolitain du Genevois français sur ses différentes thématiques (mobilité, aménagement et transition écologique, économie).

Considérant que l'optimisation de la base de données statistique et cartographique, élaborée par l'ARC en 2015, requiert une expertise dédiée et que les partenariats, développés notamment

avec le Système d'Information du Territoire à Genève - SITG et l'Observatoire Statistique Transfrontalier - OST, dont le Pôle métropolitain est membre, imposent de disposer des compétences techniques adaptées.

Il est proposé de convenir de la prolongation de la mise à disposition du service SIG de Pays de Gex Agglo, au bénéfice du Pôle métropolitain et pour l'équivalent d'un 0,4 ETP (équivalent temps plein), afin de poursuivre le développement du service SIG à l'échelle du Genevois français.

Il s'agit notamment d'identifier un référent SIG français pour le Grand Genève, d'animer le réseau des géomaticiens du Genevois français et du Grand Genève, de développer l'administration de la base de données du Pôle métropolitain du Genevois français et de mener les analyses nécessaires à l'observation du territoire pour le compte du Pôle métropolitain du Genevois français et de ses membres.

Les missions effectuées par le service SIG seront les suivantes :

- référent SIG français pour le Grand Genève et partenariat avec le Canton de Genève et le Canton de Vaud ;
- représentation du Pôle métropolitain et de ses membres dans les instances techniques de l'OST et du SITG ;
- animation du réseau de géomaticiens des membres du Pôle métropolitain ;
- administration de la base de données statistiques et cartographiques du Pôle métropolitain et analyses et production de cartographies.

La reconduction de la convention porte sur une durée d'un an, à compter du 20 juin 2021. Le coût global annuel de cette mutualisation s'inscrit dans une enveloppe de 30 000 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la reconduction de la convention de mise à disposition du service SIG entre Pays de Gex Agglo et le Pôle métropolitain, annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer l'ensemble des documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 18/06/21

Publié ou notifié le 18/06/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal is circular with the text 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' around the perimeter and 'R.F.' at the bottom. The center features a figure holding a staff and a book, with a sunburst above the figure's head.